



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	15	15 +7

Date de convocation 16 octobre 2024
--

Date d'affichage 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et un octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : **Christine ROBILLARD**, **Robert BESANÇON**, **Marie-Laure HRVOJ**, **Pascal GENET**, **Laurence FOURNIER**, **Jean-Yves BRUNEAU**, **Géraldine PÉRÉE**, **Liliane VOYARD**, **Denis PHILIPPE**, **Annie SALAMI**, **Véronique STOLTZ**, **Bruno LÉOTIER**, **Julien SEYSSEL** et **Monique SIMON**.

Représentés : **Marcel CHRISTEL** représenté par **Marie-Laure HRVOJ**, **Valérie PELLERIN** représentée par **Liliane VOYARD**, **Laurent JÉROME** représenté par **Christine ROBILLARD**, **Urbain VELUT** représenté par **Pascal GENET**, **Anne-Josèphe CHARLOT** représentée par **Laurence FOURNIER**, **Sophie MENZIN** représentée par **Nicolas MENNETRIER**, **Vincent BLANCHOT** représenté par **Robert BESANÇON**.

Annie SALAMI a été nommée secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Recensement de la population : désignation du coordonnateur communal

N° de délibération : 20241068

M. Mennetrier expose :

En 2025 aura lieu le recensement de la population.

Le recensement est effectué sous la responsabilité de l'Etat. Celui-ci a pour objet :

- Le dénombrement de la population en France
- La description des caractéristiques démographiques et sociales de la population
- Le dénombrement et la description des caractéristiques des logements.

La collecte des informations est organisée par l'INSEE. Les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes.

Pour rappel, les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans. Le précédent recensement datant de 2019, notre commune sera à nouveau recensée en 2025, du 16 janvier au 15 février 2025.

Pour préparer et assurer la réalisation des enquêtes de recensement il convient de nommer un coordonnateur communal ainsi qu'un suppléant.

Il vous est proposé nommer les personnes suivantes :

- Coordonnateur communal : Philippe Méan
- Suppléant : Stéphanie Kustermann

Le conseil entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Vu la candidature de l'intéressé ;

DESIGNE monsieur MÉAN Philippe, adjoint à la directrice générale des services, coordonnateur communal et madame KUSTERMANN Stéphanie, directrice générale des services, suppléante.

DIT QUE le coordonnateur bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
15	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Annie SALAMI
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

